



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Agenda global pour l'emploi.....	1
II. Politiques propres à pallier les conséquences sociales et sur l'emploi des événements du 11 septembre 2001.....	1
IV. La contribution de l'OIT au Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10)	15
V. Suite donnée aux conclusions de la discussion générale de la 89 ^e session (2001) de la Conférence internationale du Travail sur la sécurité sociale, y compris l'apport de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.....	20

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale s'est réunie le 14 mars. Monsieur l'Ambassadeur Soltanieh (gouvernement, République islamique d'Iran) a été élu président. MM. Niles et Ito étaient respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur.
2. Le président a souhaité la bienvenue aux délégués à cette session de la Commission de l'emploi et de la politique sociale. Il a regretté que la demande de la commission de disposer de trois séances n'ait pu être satisfaite et a annoncé qu'à l'issue des consultations avec le bureau de la commission, il est suggéré de reporter l'examen des points 3 (Relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods: évaluation de la participation de l'OIT au processus des CSLP) et 6 (Le microfinancement au service de la création d'emplois et du développement des entreprises) à la session de novembre 2002. La commission n'a pas formulé d'objections. Le président a aussi annoncé que les points 1 et 2 de l'ordre du jour seront présentés et examinés ensemble.

I. Agenda global pour l'emploi

II. Politiques propres à pallier les conséquences sociales et sur l'emploi des événements du 11 septembre 2001

3. Un représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif, secteur de l'emploi) a présenté le document relatif à l'Agenda global pour l'emploi¹. Il a souligné que des consultations importantes avaient eu lieu avec les partenaires sociaux et les gouvernements depuis la dernière session de la commission et que leurs résultats sont dûment reflétés dans le document.
4. Ce document donne une indication de ce qu'il y a lieu de faire pour passer de la théorie à la pratique. Tout en réaffirmant le rôle central de l'emploi dans la vie des gens et la reconnaissance de ce rôle par le BIT, il introduit de nouveaux éléments. En premier lieu, l'Agenda global pour l'emploi signale expressément que, pour faire du travail décent l'élément central de toutes les politiques économiques et sociales, il est nécessaire d'y associer les autres membres de la communauté nationale et internationale, en particulier les ministères des finances et de la planification ainsi que les institutions financières internationales et les banques de développement. L'enjeu est de convaincre les responsables que l'emploi ne saurait être considéré simplement comme un résultat indirect ou accessoire d'autres choix macroéconomiques. Cela n'est pas tâche facile. Promouvoir le travail décent favorise les gains de productivité sur lesquels se fonde une croissance durable de l'emploi et de l'économie; ce n'est pas un coût social qui s'ajoute au programme économique. En deuxième lieu, le document se réfère à la création d'alliances globales articulées autour des préoccupations communes du système multilatéral pour tirer parti de l'élan qu'une alliance peut insuffler à l'emploi. L'orateur a cité les exemples du groupe de travail sur l'enseignement technique et la formation professionnelle constitué avec l'UNESCO, de la table ronde organisée en relation avec la réunion prochaine des ministres de l'emploi du G8, de la participation de l'OIT au processus des CSLP et du programme Des emplois pour l'Afrique. Il a souligné que les alliances globales sont axées sur l'action bien plus que sur la théorie, comme certains ont pu le craindre. Certaines

¹ Document GB.283/ESP/1.

initiatives nationales, notamment le Forum sur l'emploi en Chine, prévu au mois d'octobre, et l'intérêt manifesté par plusieurs pays soucieux d'élaborer des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes avec le réseau sur l'emploi des jeunes ONU/Banque mondiale/BIT, témoignent aussi des initiatives en cours. En conclusion, l'orateur a souligné que les mandants ont leur rôle à jouer pour faire avancer l'ordre du jour et il s'est réjoui d'entendre les avis des membres de la commission sur les façons de placer l'emploi au centre des politiques et des programmes macroéconomiques et sociaux.

5. Un représentant du directeur général (M. Rodgers, Directeur du Département de l'intégration des politiques) a présenté le deuxième document du Bureau ². Il a mis l'accent sur les pertes d'emplois et le rôle critique que la politique de l'emploi doit jouer pour surmonter le choc subi par l'économie mondiale. Il faut aussi répondre à d'autres problèmes comme ceux de l'insécurité et de l'incertitude, et l'action en faveur du travail décent constitue la base d'une solution équilibrée. L'Agenda global pour l'emploi propose un cadre stratégique. Le document sur les politiques propres à pallier les effets des événements du 11 septembre 2001 prône l'élaboration d'une réponse à court terme, qui s'inscrit pour l'essentiel dans ce cadre stratégique. Il insiste en particulier sur la nécessité d'envisager une coordination mondiale des politiques macroéconomiques et de tenir compte de la situation des pays en développement. L'objectif doit être que la reprise se fasse rapidement sentir dans l'ensemble de l'économie mondiale. Il faut appliquer un stimulant à court terme qui ne compromet pas le besoin à long terme de stabilité macroéconomique mentionné par l'Agenda global. La reprise a été beaucoup plus rapide que prévu aux Etats-Unis mais beaucoup d'incertitudes demeurent quant à la reprise de l'économie mondiale.
6. Le vice-président employeur s'est associé aux observations du président concernant le temps limité qui est alloué à la commission à la présente session. Il a noté qu'il semble ne pas y avoir de problème à allouer du temps supplémentaire au groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation et il a rappelé sa prédiction que ce groupe dévorerait l'OIT. En ce qui concerne l'Agenda global pour l'emploi, il a déclaré que les employeurs le considèrent comme un travail en cours, le Conseil d'administration ne l'ayant pas encore adopté. Il s'est félicité que les groupes aient eu l'occasion de commenter des versions antérieures de ce document. Toutefois, il a déploré que les avis des employeurs ne se reflètent pas dans le document révisé, qui a été reçu très tardivement. Les employeurs ne sont donc pas à même d'en discuter la mise en œuvre à la présente session. L'orateur a suggéré qu'une série de discussions commence en novembre et aborde les points clés de l'agenda l'un après l'autre. Il faudrait examiner en premier le point intitulé *Promouvoir l'esprit d'entreprise et l'investissement privé*, puis *Promouvoir l'employabilité par l'amélioration des connaissances et compétences*, et *Mettre un terme à la discrimination sur le marché du travail*. Les sujets *Promouvoir le travail décent en tant que facteur productif* et *Promouvoir un développement plus durable sur le plan social et environnemental* sont étroitement liés et peuvent donc être examinés conjointement. Le thème *Création d'emplois décents et productifs pour les travailleurs pauvres* est un thème transversal qui peut être intégré à la discussion de chacun des autres. *Mettre en place un nouveau cadre macroéconomique pour promouvoir la croissance de l'emploi* est un sujet qui relève davantage des institutions dotées de mandat et des experts adéquats. Les employeurs estiment que l'Agenda global pour l'emploi est l'une des œuvres les plus importantes du BIT, et une question tout aussi importante à l'ordre du jour de la commission. Le document nécessite d'autres amendements mais il offre un excellent point de départ pour l'action future. L'orateur est convenu qu'il est souhaitable que d'autres

² Politiques propres à pallier les conséquences sociales sur l'emploi des événements du 11 septembre 2001: document GB.283/ESP/2.

institutions internationales collaborent à la mise en œuvre de l'agenda, mais il s'est demandé s'il n'était pas trop ambitieux de penser à former des alliances globales à cette fin.

7. A propos du paragraphe 7 du document, le vice-président employeur a déclaré désapprouver l'opinion selon laquelle la concurrence peut «conduire à un nivellement par le bas». Se référant au paragraphe 18, il est convenu que l'amélioration des connaissances et des compétences permet de promouvoir l'employabilité, mais il a estimé que la référence à la santé et à la protection sociale n'est pas pertinente, car cela n'a rien à voir avec l'employabilité. Il a demandé des éclaircissements sur le sens du membre de phrase «quelle qu'en soit l'origine» au troisième tiret du paragraphe 19 et de l'expression «accès universel» au paragraphe 21. A propos du paragraphe 35, il a estimé qu'il ne rend pas bien compte des résultats des conférences de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha et Singapour à propos de la responsabilité en matière de normes fondamentales du travail. Ces réunions ont simplement déclaré que l'OIT était le lieu approprié pour débattre de ces normes. Les employeurs auraient souhaité voir davantage de références à la nécessité de systèmes démocratiques et à l'importance de la bonne gouvernance et de la transparence pour la création d'emplois et la croissance économique. Enfin, il aurait été utile de mentionner plus clairement la question de la mobilisation de l'argent improductif dans les pays en développement, dont le montant s'élève à 9 300 milliards de dollars E.-U.
8. Le vice-président employeur a ensuite abordé le document GB.283/ESP/2 pour contester vivement la validité des affirmations relatives à l'impact des événements du 11 septembre 2001 sur le travail décent et l'emploi des femmes. Rien ne prouve concrètement que les femmes se retrouvent dans des formes précaires d'emploi et c'est les rabaisser que de le dire. Il s'est élevé contre les prédictions alarmistes concernant le développement économique mondial tel que discuté au Forum global sur l'emploi, soulignant qu'en dépit des événements du 11 septembre, la croissance a repris aux Etats-Unis et devrait atteindre 2,5 pour cent, et la productivité de la main-d'œuvre a augmenté de 5,2 pour cent. Les effets s'en feront rapidement sentir dans les pays en développement grâce au commerce.
9. Répondant à la déclaration de M. Niles relative à la possibilité d'examiner plus avant l'Agenda global pour l'emploi, le vice-président travailleur a souligné que les travailleurs aussi doivent être consultés avant que ne soit prise une décision à ce sujet. L'Agenda global pour l'emploi est un pilier important pour le BIT. Il faut tout faire pour le mettre en œuvre de sorte que soient créés des emplois décents en grand nombre. Vu l'importance des questions d'emploi pour le BIT, l'orateur a reformulé la demande des travailleurs qu'une journée et demie au moins soit réservée à la commission, et il a regretté que cela n'ait pu se faire à la présente session.
10. A propos du point 1 à l'ordre du jour, l'orateur a indiqué que, de l'avis de son groupe, le document met trop en avant les vues néolibérales. Le Bureau devrait donc reconsidérer cette position. Le changement de ton constaté dans le document intitulé De la théorie à la pratique ... et les indications fournies à partir du paragraphe 39 sur les alliances globales sont appréciables. Les travailleurs appuient sans réserve le contenu des paragraphes 42 et 44 et l'organisation de tables rondes mentionnée décrit aux paragraphes 48 à 50, et ils encouragent le Bureau à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour leur donner effet aussitôt que possible. Les travailleurs sont très mécontents que les observations qu'ils ont faites au cours de la dernière session de la commission et pendant les consultations précédemment mentionnées ne figurent quasiment pas dans le document. Ils sont particulièrement déçus que leur idée d'un fonds d'éducation en faveur des pays en développement n'ait pas été prise en compte. Qui plus est, l'orateur a indiqué que le document ne consacre pas l'attention voulue à la question de la qualité de l'emploi. L'une des raisons pour lesquelles la pauvreté ne recule pas suffisamment est que les fruits de la croissance sont inégalement répartis, ce qui débouche sur une aggravation des inégalités de

revenu, en particulier dans les pays en développement. Les mécanismes conçus pour combler ces écarts sont inefficaces. La liberté syndicale et la négociation collective jouent un rôle indispensable pour une redistribution équitable et la négociation collective doit donc figurer parmi les objectifs à atteindre. Le droit de grève est un indicateur tout aussi important qui n'est pas mentionné dans le document.

- 11.** A propos de la question de la productivité qui est soulevée au paragraphe 5, l'orateur a indiqué que, selon les travailleurs, il y a une incohérence entre le texte de l'Agenda global pour l'emploi et ledit paragraphe. Les gains de productivité peuvent contribuer à créer des emplois de qualité mais l'orateur s'est demandé si l'on peut vraiment dire qu'ils sont la chose la plus importante pour la création d'emplois. En l'absence de discussions de la négociation collective et de redistribution équitable, la productivité s'apparente davantage à un outil d'exploitation des travailleurs. Les gains de productivité doivent s'appuyer sur des consultations entre les partenaires sociaux et être partagés équitablement. Cette perspective manque dans le document. L'utilisation d'indicateurs et de critères visant à accélérer la création d'emplois est une bonne chose. La difficulté réside dans leur utilisation à des fins d'évaluation. L'orateur s'est demandé par exemple comment on peut utiliser la liberté syndicale comme critère de la performance économique. Il faudrait concevoir des indicateurs plus efficaces et revoir ceux qui sont mentionnés dans le document, au paragraphe 17.
- 12.** Le document n'explique pas clairement comment l'Agenda global pour l'emploi sera mis en œuvre dans les pays. Le BIT est déjà associé à un certain nombre d'initiatives telles que les examens par pays de la politique de l'emploi, les programmes de travail décent et le processus des CSLP. Il est indispensable de savoir comment ces activités se rattachent les unes aux autres ou sont coordonnées au niveau des pays et, ce qui est encore plus important, comment l'Agenda global se rattachera à elles. L'orateur a donc demandé au Bureau s'il envisageait de collecter des informations sur les indicateurs et les critères dans tous ces pays. Par ailleurs, le Bureau doit évaluer sa participation à ces initiatives.
- 13.** Passant au point 2 de l'ordre du jour, l'orateur a réitéré la solidarité du groupe des travailleurs avec les victimes des événements tragiques du 11 septembre 2001. Il est réconfortant de constater les signes d'une reprise économique aux Etats-Unis. L'orateur a félicité le Bureau de la qualité du document et des efforts qu'il a déployés à cette occasion, par exemple en organisant les réunions d'urgence sur l'aviation civile et sur l'hôtellerie et le tourisme très peu de temps après les événements. Les effets du 11 septembre ne se limitent pas aux pays industrialisés.
- 14.** Les travailleurs se sont étonnés des différences d'approche qui apparaissent dans les deux documents dont est saisie la commission en matière de politique macroéconomique. Le cadre décrit dans le premier document ³ témoigne d'une orientation très conservatrice. Une telle politique ne peut déboucher sur la création d'emplois. Les travailleurs sont plus favorables à l'approche plus progressiste qui est présentée au chapitre 3.2 du deuxième document ⁴ et qui semble refléter aussi l'avis d'éminents économistes et du FMI. Il y a donc lieu de réviser l'Agenda global pour l'emploi sur cette base. Se référant au paragraphe 17 b), l'orateur a réitéré la demande des travailleurs que la dette des pays les moins avancés soit allégée et que les pays industrialisés accroissent l'aide publique au développement. Il n'y a guère eu de progrès sur ce point, et l'orateur a demandé au Bureau de fournir une mise à jour des résultats attendus de la Conférence internationale sur le

³ Document GB.283/ESP/1.

⁴ Document GB.283/ESP/2.

financement du développement. Enfin, les travailleurs ont appuyé la déclaration figurant au paragraphe 17 c) relative à la nécessité de créer des cadres généraux intégrés pour promouvoir les objectifs économiques et sociaux. Ils espèrent que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation abordera cette question et formulera des recommandations sur les moyens d'améliorer l'architecture mondiale en la matière.

15. M. Mansfield (membre travailleur) a informé la commission qu'il arrivait au terme de son mandat de membre du Conseil d'administration et il a rappelé la responsabilité importante qui est incombée à la commission de superviser et d'orienter les travaux du Bureau. Les deux documents dont est saisie la commission témoignent de façon encourageante que le BIT ne fait plus cavalier seul et commence à devenir un acteur important sur la scène internationale. A propos du premier document⁵, l'orateur déclaré qu'il n'existe pas de solution unique aux problèmes de la croissance économique, de la pauvreté et du chômage. Les travailleurs apprécient tout particulièrement que soit reconnu le rôle des dépenses publiques, du démantèlement des obstacles au commerce, de l'allègement de la dette, de certaines politiques d'ajustement structurel qui ont des effets négatifs sur l'emploi, et de la concurrence, laquelle est généralement positive mais peut déboucher sur un nivellement par le bas, mais ils demandent que soit justement reconnu aussi le rôle des normes fondamentales de l'OIT. L'orateur a exhorté le Bureau à refléter ces éléments, ainsi que l'importance du respect des normes fondamentales du travail, dans ses déclarations de principe sur le développement économique et la croissance de l'emploi.
16. Le principal impératif qui ressort de l'Agenda global pour l'emploi est qu'il faut placer l'emploi au centre des politiques économiques et sociales. Citant les remarques finales formulées par Joseph Stiglitz au Forum global sur l'emploi en novembre 2001, M. Mansfield a déclaré que l'efficacité du BIT se mesurera à son aptitude à s'exprimer sur les questions visées par M. Stiglitz et à être entendu.
17. Se référant aux documents soumis à la commission, l'orateur a demandé aux participants de réfléchir aux éléments requis à son avis, pour favoriser la croissance et le développement, à savoir: i) des gouvernements qui créent un cadre favorable en formulant des politiques économiques et sociales propres à promouvoir croissance économique et justice sociale; ii) des infrastructures sûres en matière de transport, d'énergie et de communication; iii) une administration publique efficiente et exempte de corruption; iv) des entreprises compétitives et productives qui investissent beaucoup; v) une population instruite et bien formée; vi) des relations constructives et équitables entre les partenaires sociaux et la promotion des conventions de l'OIT; vii) des possibilités d'accroissement des échanges dans le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT; viii) l'absence de guerre civile et la réduction des dépenses d'armement; ix) la reconnaissance que le changement et la réforme doivent être un processus permanent. L'orateur a exhorté la commission à essayer de se mettre d'accord sur les dix facteurs les plus importants pour promouvoir la croissance économique et le progrès social au lieu d'examiner des points de détail de l'Agenda global pour l'emploi.
18. La proposition de créer des alliances globales est valide de l'avis des travailleurs. Toutefois, la remarque introductive faite par le Bureau semble marquer un recul par rapport à la proposition tendant à en faire en partie une responsabilité de l'OIT. L'OIT est pourtant la seule institution mandatée pour parler de ces questions, dans la perspective du travail décent. C'est bien le défi qui avait été décrit par M. Stiglitz. M. Mansfield s'est

⁵ Document GB/283/ESP/1.

associé aux observations formulées par le vice-président travailleur sur la déclaration concernant la productivité qui figure au paragraphe 5 du document GB/283/ESP/1.

19. Enfin, l'orateur a estimé que les efforts déployés par la commission dans le passé semblent déboucher aujourd'hui sur une stratégie plus cohésive et il qu'elle pourrait même consolider sa contribution au travail décent à l'avenir. L'Agenda global pour l'emploi regroupe un certain nombre d'initiatives importantes et valables, et l'orateur a exhorté les employeurs, les gouvernements et le Bureau à le défendre de façon constructive. Suivant la suggestion faite par les employeurs qu'il reste inscrit à l'ordre du jour des quelques prochaines réunions de la commission au moins, il a invité les employeurs à agir positivement et raisonnablement. Traiter séparément de certaines parties de l'Agenda global pour l'emploi aurait pour effet de devoir examiner ces questions à la commission pendant les dix prochaines années.
20. Le président a demandé au Bureau de prendre bonne note du mécontentement exprimé tant par les employeurs que par les travailleurs — et auquel il s'associe lui-même — à propos du temps alloué à la présente session de la commission.
21. La représentante du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du groupe des pays industriels à économie de marché (PIEM), a fait bon accueil au Forum global sur l'emploi et aux activités que le Bureau mène depuis lors dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi. Elle a souligné l'importance des sept éléments clés d'action qui sont proposés, chacun méritant d'être examiné en détail par la commission. Les PIEM approuvent ces sept éléments. A propos de la promotion de l'employabilité par l'amélioration des compétences, les PIEM ont souligné qu'il fallait se concentrer sur l'emploi des jeunes. Au sujet de la promotion du développement durable, le Bureau devrait veiller à ce que l'Agenda global pour l'emploi devienne partie intégrante du Sommet mondial pour le développement durable. En ce qui concerne la discrimination, les PIEM encouragent toutes les politiques qui visent à supprimer les entraves à l'accès au marché du travail. Les indicateurs pertinents devraient donc tenir compte des questions d'égalité entre hommes et femmes, des handicapés, des peuples autochtones, des jeunes désavantagés et des travailleurs âgés. Le rapport que doit élaborer la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation devrait fournir une contribution intéressante au septième élément clé qui porte sur les politiques macroéconomiques. L'intervenante a formé l'espoir que le rôle et le potentiel du secteur informel, ainsi que l'impact sur l'emploi qu'a l'ouverture des marchés des pays en développement aux importations d'autres régions feront l'objet d'une analyse approfondie. Les PIEM approuvent la proposition visant à renforcer le dialogue à l'échelle internationale par le biais d'alliances globales. Toutefois, un complément d'information du Bureau est nécessaire sur la façon d'y parvenir, sur les progrès réalisés à ce jour et sur ce que le Bureau envisage pour faire suite aux invitations qu'il a adressées à d'autres institutions. Il est essentiel qu'un consensus se dégage au sein de l'OIT pour convaincre les autres organisations internationales. Il aurait donc été utile que le document du Bureau — et, par principe, l'ensemble des documents dont la commission a été saisie — prévoit des points appelant une décision, par exemple ceux qui figurent au paragraphe 42. Les PIEM approuvent également la proposition de tables rondes, adaptées aux besoins à l'échelle locale ou régionale. L'intervenante a demandé au Bureau d'indiquer comment l'OIT intègre ses activités et indicateurs dans les objectifs du millénaire et de communiquer un bref document sur ce point à la session de novembre de la commission. Enfin, elle a formé l'espoir que tous les secteurs compétents du Bureau participeront à l'élaboration future de l'Agenda global pour l'emploi et que l'Agenda deviendra un document de référence non seulement pour le secteur de l'emploi, mais aussi pour l'ensemble de l'OIT.
22. Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicité des travaux que la commission a réalisés pour adopter une approche

systématique en ce qui concerne un large éventail de questions. Le groupe de l'Afrique a appuyé les grandes orientations des politiques qui font l'objet du paragraphe 11 du document GB.283/ESP/1, ainsi que les questions examinées au paragraphe 5, lequel répond à certaines des préoccupations du groupe. Il a souligné que les pays africains ont besoin d'aide pour stimuler la croissance des petites et micro-entreprises et améliorer, par exemple, l'accès au crédit et au capital. Il est également important que les pays industrialisés ouvrent leurs marchés aux produits manufacturés des pays en développement et suppriment les quotas et tarifs douaniers, lesquels entraînent un déficit des balances de paiement et accroissent la dette. Le groupe de l'Afrique partage les préoccupations exprimées dans le document à propos du lien qui existe entre soins de santé et promotion de l'emploi. Des maladies comme le VIH/SIDA et le paludisme continuent de frapper durement les travailleurs africains. Le groupe de l'Afrique fait donc bon accueil au partenariat OIT/ONUSIDA et espère qu'il sera tenu régulièrement informé de tout fait nouveau à cet égard.

23. Se référant au programme Des emplois pour l'Afrique, le groupe de l'Afrique s'est félicité des activités que le Bureau déploie à cette fin. Les ressources et le savoir-faire mis à la disposition du programme sont limités. Les gouvernements africains et les partenaires sociaux ont donc la responsabilité collective, avec la communauté internationale des donateurs, de mobiliser des ressources. Il est important que l'ensemble des activités de ce programme s'inscrive dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement africain. Le groupe de l'Afrique a également demandé que les alliances globales qui ont été proposées s'occupent exclusivement de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté.
24. Se référant au document GB.283/ESP/2, le groupe de l'Afrique a estimé qu'il analyse en profondeur les effets sur l'emploi des événements du 11 septembre 2001 et qu'il contient des recommandations utiles d'action en vue d'une reprise économique durable. Le secteur informel, qui est majoritaire dans la plupart des économies africaines, est le plus vulnérable dans le cas d'événements de ce type. Le groupe de l'Afrique appuie donc les activités coordonnées en vue d'une reprise globale qui comportent des mesures spécifiques pour aider le secteur informel.
25. Le représentant du gouvernement du Brésil, s'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, a souligné que, comme il est indiqué au paragraphe 7 du document GB.283/ESP/2, beaucoup de pays latino-américains ont vu leur situation financière se dégrader rapidement à la suite des événements du 11 septembre. Compte étant tenu de l'accroissement, auquel on peut s'attendre, du chômage, du sous-emploi, du nombre d'emplois informels et de la pauvreté, il est essentiel que l'Agenda global pour l'emploi se traduise dans les faits dès que possible. Le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes est satisfait des efforts que le Bureau a entrepris à cet égard, comme il ressort du document portant sur la première question à l'ordre du jour. L'intervenant a estimé que, à ce sujet, l'aide du Bureau pour élaborer des programmes nationaux d'action est essentielle. A l'évidence, une approche uniforme pour l'ensemble des stratégies d'emploi n'est pas souhaitable. Le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes approuve la proposition d'alliance globale qui vise à créer à l'échelle internationale des conditions favorables au développement social et à la promotion de l'emploi, et à rendre cohérents les systèmes monétaires, financiers et commerciaux. Parmi les points énumérés au paragraphe 44 du document GB.283/ESP/1, le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a été particulièrement intéressé par ceux ayant trait aux politiques macroéconomiques et aux stratégies de développement. Une alliance sur les politiques macroéconomiques devrait avoir une approche assez ample et ne pas porter uniquement sur les liens entre l'allègement de la dette et la création d'emplois. A propos de la croissance des entreprises et de leur responsabilité sociale, il conviendrait d'envisager l'établissement d'alliances globales avec l'Organisation des Nations Unies pour le

développement industriel (ONUDI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les institutions financières et les banques de développement, lesquelles œuvrent toutes dans ce domaine. Le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes estime également que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, devraient être socialement responsables. La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale est utile à cet égard.

- 26.** A propos d'une éventuelle alliance entre l'OIT et l'OMC, le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a recommandé que l'OIT examine l'évolution des échanges internationaux et des décisions prises dans ce domaine, étant donné que ces échanges influent sur le monde du travail. A cette occasion, l'OIT devrait avoir à l'esprit les répercussions que peuvent avoir ces décisions sur la création d'emplois et sur les conditions de travail. Le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a estimé également qu'introduire la question des normes du travail dans une alliance de ce type pourrait conduire à des mesures tendant à créer des barrières commerciales. Enfin, les mécanismes de contrôle de l'OIT ne devraient pas être remis en question par une alliance de ce type.
- 27.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a estimé que l'Agenda global pour l'emploi comporte encore des éléments sur lesquels la commission ne s'est pas mise d'accord. Il approuve donc la proposition émanant d'intervenants précédents, en particulier la représentante des PIEM, qui vise à examiner séparément chaque élément clé de l'Agenda lors de différentes sessions de la commission. L'intervenant a également appuyé la demande des PIEM, à savoir que les prochains documents du Bureau devraient contenir des points appelant une décision ou prévoir d'autres mécanismes appropriés pour faciliter le consensus. Revenant au document GB.283/ESP/2, l'intervenant a remercié le Bureau et la commission pour leur préoccupation et leur soutien après les terribles événements du 11 septembre 2001. Le document a bien montré que les conséquences économiques de ces événements pourraient être extrêmement lourdes à l'échelle mondiale pour les populations démunies.
- 28.** Le représentant du gouvernement du Japon a approuvé la déclaration des PIEM et fait bon accueil aux initiatives du Bureau pour faire avancer l'Agenda global pour l'emploi. Son gouvernement approuve pleinement l'idée de promouvoir l'employabilité par l'amélioration des connaissances et compétences. De fait, il appuie les projets dans ce domaine qui sont menés à bien en Asie. Promouvoir l'esprit d'entreprise et l'investissement privé est tout aussi important, de même que mettre en place un nouveau cadre macroéconomique pour promouvoir la croissance de l'emploi. Toutefois, le lien entre ce dernier point et le mandat de l'OIT n'apparaît pas clairement. La question de la libéralisation des échanges de produits agricoles, dont il est question au paragraphe 15 du document GB.283/ESP/1, est importante et est actuellement examinée à l'OMC. La question de l'annulation de la dette, qui est mentionnée au paragraphe 35, est controversée dans d'autres instances internationales. L'intervenant a approuvé le commentaire que le vice-président employeur a formulé à propos de la présentation erronée des résultats des conférences dans ce paragraphe. Le lien entre l'emploi et les politiques économiques et sociales est indéniable, mais l'OIT devrait s'en tenir à son mandat. Enfin, son gouvernement a approuvé la proposition de tables rondes, lesquelles devraient être tripartites, et il a demandé des informations sur leur éventuel calendrier.
- 29.** La représentante du gouvernement des Pays-Bas a appuyé la déclaration des PIEM à propos de la deuxième question à l'ordre du jour. Sans vouloir sous-estimer les effets à court terme des événements du 11 septembre, son gouvernement estime que la situation économique et sociale actuelle découle des cycles économiques à l'échelle mondiale, lesquels sont eux-mêmes entraînés, par exemple, par l'évolution des technologies de l'information et de la communication et par le faible degré de confiance des

consommateurs. L'OIT ne devrait donc pas se limiter à des solutions à court terme mais essayer de faire face aux effets néfastes de l'évolution économique mondiale en général. A cet égard, l'intervenante a estimé que l'ensemble de mesures globales proposées est très utile.

- 30.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a manifesté l'intérêt de son gouvernement pour l'Agenda global pour l'emploi. Il a souligné qu'un seul ensemble de prescriptions n'est pas applicable à tous les pays. La notion de travail décent, du point de vue de la productivité et du revenu, est bienvenue mais elle devrait être interprétée différemment pour les pays développés et pour les pays en développement, et les propositions d'action devraient être adaptées en conséquence. Citant l'exemple de son pays, il a souligné que les pays en développement connaissent des difficultés pour veiller dans le secteur informel à la formation professionnelle et à l'amélioration des compétences. Il a souligné qu'il fallait créer un fonds mondial pour l'amélioration des compétences et a formé l'espoir que l'Agenda global pour l'emploi portera également sur l'accès des pays en développement aux marchés internationaux. Les objectifs de la productivité et de la création d'emplois passent par la mobilisation de fonds privés et publics. Une assistance en vue du développement des infrastructures publiques est particulièrement utile en raison de son effet multiplicateur sur la création d'emplois. L'orateur a aussi espéré que l'Agenda global pour l'emploi sera mis en œuvre sans délai.
- 31.** Revenant au document GB.283/ESP/2, il a estimé lui aussi que cette initiative arrive à point nommé. Les événements du 11 septembre ont aggravé la situation de l'emploi à l'échelle mondiale. Leurs effets ont été particulièrement durs pour les pays en développement, comme le montre la situation de son pays. L'orateur a approuvé la demande d'un ensemble de mesures d'incitation à l'échelle mondiale qui, de façon coordonnée, permettront d'étudier toutes les possibilités de croissance. Cet ensemble de mesures doit être réorienté pour couvrir l'ensemble de l'économie, y compris le secteur informel.
- 32.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran, tout en félicitant le Bureau de la qualité des documents, a souligné que la coopération technique est essentielle à la réalisation de l'idée selon laquelle la croissance de la productivité est un moteur de développement et de changement durable. Parmi les questions qu'il a abordées figurent la progression des investissements étrangers directs (IDE), le renforcement de la coopération avec l'OMC en vue de l'élimination des obstacles au commerce pour les produits où les pays en développement ont un avantage comparatif et la promotion des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, l'orateur a demandé que les résultats du processus DRSP, mentionnés au paragraphe 28 du document GB.283/ESP/1, et ceux des recherches sur la discrimination, mentionnés au paragraphe 32, soient largement diffusés. Enfin, il espère voir se développer l'appui accordé par l'OIT et d'autres institutions des Nations Unies à la promotion des transferts de technologie aux pays en développement, transferts qui contribueraient à renforcer la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT et son programme relatif au travail décent.
- 33.** Le représentant du gouvernement de l'Italie a remercié le Bureau du lancement de l'initiative relative à l'Agenda global pour l'emploi et de ses efforts tendant à intégrer les observations de la commission à cet agenda. Il est maintenant urgent de concrétiser celui-ci afin de créer des emplois décents. Le gouvernement de l'orateur soutient les sept piliers énumérés dans le document, et les mesures qu'il envisage d'adopter dans le proche avenir sont conformes à ces éléments clés. L'Italie approuve la déclaration faite par le groupe des PIEM. L'orateur souligne qu'il convient de prendre dûment en considération les stratégies qui visent l'économie informelle. Il rappelle que l'investissement dans l'éducation et la formation permet utilement d'améliorer l'employabilité et la productivité des travailleurs. Son gouvernement est favorable à la création d'alliances globales pour l'emploi ainsi que

d'un cadre général de coopération avec les organisations des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Ces alliances devraient refléter la nature tripartite de l'OIT, comme c'est déjà le cas pour le Réseau pour l'emploi des jeunes.

- 34.** Le représentant du gouvernement de la Chine a dit accueillir favorablement l'Agenda global pour l'emploi et a invité les pays à élaborer, dès que possible, des politiques nationales de l'emploi conformes à ses principes. Il a souligné que l'OIT et son gouvernement étaient en train d'organiser le forum chinois pour l'emploi, qui aura lieu en octobre et qui constituera une étape pratique importante dans ce processus. Le gouvernement de l'orateur est favorable aux thèmes et partenaires éventuels des alliances globales mentionnées au paragraphe 44 du document GB.283/ESP/1, ainsi que des tables rondes proposées au paragraphe 48. On pourrait ajouter deux nouveaux thèmes d'alliances globales, à savoir l'impact des nouvelles technologies sur les relations du travail et le rôle des entreprises à forte intensité de main-d'œuvre dans la lutte contre la pauvreté.
- 35.** Le représentant du gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne a dit pleinement appuyer la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique au sujet de l'Agenda global pour l'emploi. Les alliances globales avec les autres institutions doivent se fonder sur les principes défendus par l'OIT. Les normes internationales du travail ne devraient pas être liées aux questions sociales. L'orateur note que, bien que l'on sache que les questions du travail ressortissent directement du mandat et de la compétence de l'OIT, d'aucuns s'efforcent toujours de passer outre. L'OIT devrait faire tous les efforts pour exprimer clairement sa position dans toutes les instances, y compris au sein des futures alliances mondiales. L'orateur note que, si les événements du 11 septembre ont eu des conséquences graves pour les Etats-Unis, les effets se sont fait sentir dans le monde entier. Les pays en développement, en particulier, qui souffrent déjà de la pauvreté et de la faiblesse de leur économie, souffrent aujourd'hui des conséquences du 11 septembre avec la chute des prix du pétrole, la crise du transport aérien et les conséquences négatives pour le tourisme. Tout programme qui sera adopté devra tenir compte de ces considérations.
- 36.** La représentante du gouvernement de Chypre a fait part de son appui total à la déclaration des PIEM. Le recours à des indicateurs pour les sept piliers de l'Agenda global pour l'emploi, considéré comme un outil utile pour passer de la théorie à la pratique, est une chose positive. L'oratrice approuve, en particulier, le paragraphe 18 du document du Bureau sur la promotion de l'employabilité par la connaissance et les compétences, et elle ne partage pas les réserves émises par les employeurs sur le rôle de la santé et de la protection sociale en ce domaine. Enfin, elle exprime son accord avec les neuf éléments de la croissance économique et du progrès social énumérés par M. Mansfield.
- 37.** La représentante du gouvernement de Cuba a dit appuyer la déclaration faite au nom du groupe des Etats d'Amérique et des Caraïbes. C'est à juste titre que le document soumis à la commission indique qu'il n'existe pas de modèle uniforme de développement économique et social. Il est important que les enseignements tirés des expériences en cours soient réintégrés au processus consistant à concrétiser l'Agenda global pour l'emploi. L'oratrice a indiqué que son pays est prêt à participer à une évaluation des expériences au niveau national. Les sept piliers constituent une base satisfaisante pour la sélection des mesures pratiques, encore qu'il serait souhaitable d'élargir les consultations sur certaines des questions examinées. L'investissement dans les ressources humaines est un élément essentiel des politiques de l'emploi et constitue une priorité du pays de l'oratrice, laquelle soutient la notion de promotion du travail décent, considéré comme un facteur de production. A cet égard, les indicateurs retenus devraient comprendre la protection sociale de base pour les travailleurs du secteur informel. L'approche de la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'investissement privé décrite au paragraphe 14 du document GB.283/ESP/1 devrait être quelque peu élargie. C'est avant tout à l'Etat qu'incombe la responsabilité d'élaborer des politiques de l'emploi efficaces qui soient conformes à la

convention n° 122. Le secteur privé ne peut à lui seul fournir des réponses aux problèmes du chômage. Le rôle du secteur public dans la création d'emplois ne doit donc pas être exclu de la discussion des stratégies de l'emploi à mettre en œuvre. En conclusion, l'oratrice suggère que la commission poursuive ses débats sur ces questions, afin de veiller à ce que la dimension internationale reste un élément important de l'emploi et du développement durable.

38. La représentante du gouvernement du Portugal a appuyé la déclaration faite par le groupe des PIEM. Son gouvernement considère que la question du cadre macroéconomique de la création d'emplois joue un rôle fondamental pour l'Agenda global pour l'emploi ainsi que pour les questions relatives à l'investissement et au développement durable. Les alliances globales sont essentielles à la promotion de la mise en œuvre de l'Agenda, et l'OIT devrait mettre l'accent sur la nécessité de créer davantage d'emplois de meilleure qualité dans le cadre de ces alliances. Il est également important de définir dès que possible les thèmes des tables rondes proposées, de façon à pouvoir apporter une contribution véritable au Sommet de Johannesburg. Il faudrait maintenant établir un programme de travail pour garantir des progrès rapides dans la mise en œuvre de l'Agenda.
39. La représentante du gouvernement de la Trinité-et-Tobago s'est associée à la déclaration faite précédemment au nom du groupe des Etats d'Amérique et des Caraïbes, et elle a remercié le Bureau du travail effectué avant et après le Forum global sur l'emploi. Le document dont est saisie la commission peut être considéré comme une nouvelle étape importante dans l'affinement de l'Agenda global pour l'emploi. Si ce document est parfois difficile à lire, le cadre relatif à la création d'emplois apparaît à la fois logique et complet. Un travail considérable reste à faire, particulièrement en ce qui concerne le développement des connaissances. C'est pourquoi l'oratrice souhaiterait disposer d'informations complémentaires du Bureau sur la stratégie qu'il entend mener dans la réalisation d'un programme de recherche, lequel joue un rôle vital dans l'élaboration de stratégies de l'emploi valables.
40. La représentante du gouvernement du Mexique a exprimé l'appui de son gouvernement à l'Agenda global pour l'emploi et aux mesures proposées en vue de sa mise en œuvre. Le gouvernement de l'oratrice estime qu'une politique sociale fondée sur un développement humain, économique et social durable est une priorité absolue. Les grandes lignes de la politique du travail de son pays correspondent aux priorités de l'Agenda. Evoquant le paragraphe 17 *b*) du document du Bureau GB.283/ESP/2, elle a appelé l'attention de la commission sur la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement et sur le document relatif aux résultats élaboré à la dernière réunion de la commission préparatoire, document qu'il est convenu d'appeler le Consensus de Monterrey. Rappelant certains des éléments de ce document, l'oratrice a fait remarquer qu'il traduisait le rôle important que joue l'OIT au niveau international dans la réalisation du consensus exprimé dans le document. Elle a aussi rappelé certaines des mesures proposées par le Consensus de Monterrey, mesures qui coïncident avec celles présentées dans l'Agenda global pour l'emploi.
41. Après consultation avec les vice-présidents, le président, à titre exceptionnel, a autorisé le représentant du gouvernement de l'Algérie (qui n'est pas membre de la commission) à prendre la parole.
42. Le représentant du gouvernement de l'Algérie a remercié le Bureau des documents soumis à la commission, documents qui offrent nombre de suggestions utiles. Il a indiqué que son gouvernement considère l'emploi comme le principal moteur du développement social et économique. Tout en étant favorable aux alliances globales pour la création d'emplois, l'orateur a exprimé des réserves au sujet de la participation de l'OMC à cette opération. Il conviendrait de modifier le paragraphe 44 du document GB.283/ESP/1 pour éviter de

donner l'impression que l'objet des partenariats et des alliances est de promouvoir le commerce, et non l'emploi. L'orateur a estimé que l'appel lancé par l'OMC à sa réunion de Doha en faveur du respect des normes du travail est contraire au caractère tripartite de l'OIT. Le paragraphe en question aurait dû plutôt exprimer la reconnaissance du mandat unique de l'OIT dans le domaine des normes du travail. Le document devrait également analyser les facteurs structurels qui sont à l'origine de la crise actuelle de l'emploi. Enfin, l'orateur demande que l'on clarifie les liens existant entre le développement durable et la promotion de l'emploi.

43. Le représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a remercié la commission de son échange de vues ouvert et constructif. Il a rappelé que le document a été discuté tout d'abord lors de la session de novembre 2001 de la Commission de l'emploi et de la politique sociale. Il est ressorti clairement du processus de consultation qui a suivi que le document devait devenir plus opérationnel, ce dont il a été tenu compte dans l'élaboration du document soumis aujourd'hui à la commission. Dans ce processus évolutif, comme l'ont confirmé de nombreux orateurs, on peut distinguer trois points essentiels dans l'Agenda global pour l'emploi. Le premier concerne le travail décent. Le deuxième concerne la croissance économique et la productivité. Le troisième concerne le dialogue social. Un autre point important touche aux forces du changement comme le commerce, la technologie, l'esprit d'entreprise et le développement durable, qui influent sur l'économie mondiale, le défi étant ici d'exploiter les forces positives pour produire les meilleurs résultats dans le domaine de l'emploi, tout en atténuant les effets des forces négatives. Un autre élément important touche à la manière de gérer le changement en analysant les domaines importants qui ont un impact sur les travailleurs, comme les politiques du marché du travail, le développement des compétences, la protection sociale et les mesures relatives à la sécurité et à la santé professionnelles. Tous ces éléments sont nécessaires à l'élaboration des politiques relatives aux questions macroéconomiques et au développement, menées en vue de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Dans ce processus permanent, les défis politiques mis en exergue dans chacune des sections de l'Agenda doivent être au centre de la réflexion et du développement futurs.
44. S'agissant de certaines des préoccupations exprimées au sujet des alliances globales et des tables rondes, le but poursuivi est de faire participer les institutions internationales aux questions relatives à la promotion de l'emploi. Ces deux mécanismes doivent donc être considérés comme un élément du processus consistant à obtenir les points de vue des autres partenaires.
45. Nombre des questions soulevées lors de ces sessions ne peuvent trouver de réponse à ce stade, mais seront prises en considération lorsque l'on précisera l'Agenda. Au sujet des questions concernant la «course vers le bas», M. Hultin a souligné que la concurrence ne peut être à elle seule une garantie de progrès social et d'amélioration des conditions de travail, encore qu'elle jouât certainement un rôle important dans la croissance. Il y a donc lieu de définir un cadre politique propre à faire progresser la productivité et à préserver les effets positifs de la concurrence.
46. En réponse à la question du vice-président travailleur sur les indicateurs mesurant la liberté syndicale et la négociation collective, l'orateur est convenu que cette question est importante. Des orientations complémentaires de la part de la commission à cet égard seraient les bienvenues. L'orateur a aussi assuré la commission que, étant donné le caractère permanent du processus, il y aura de nouvelles possibilités de prendre en considération les observations précédentes ou complémentaires. En ce qui concerne l'interdépendance entre l'Agenda global pour l'emploi et d'autres initiatives, comme le programme relatif au travail décent et les examens par pays de la politique de l'emploi, l'Agenda global pour l'emploi peut être considéré comme la composante du travail décent relative à l'emploi. S'agissant des activités menées au niveau des pays et des activités

régionales, l'orateur a exprimé l'espoir que l'Agenda global pour l'emploi inspirera des programmes comme celui des emplois pour l'Afrique et des programmes similaires. C'est effectivement dans le cadre de telles initiatives que l'Agenda global pour l'emploi a été adapté plus précisément aux besoins locaux. Les préoccupations relatives aux questions de soins de santé exprimées par le groupe de l'Afrique ont été bien notées et ont trouvé un écho dans le chapitre sur la protection sociale.

47. En réponse à une question du représentant du gouvernement de la Chine sur les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre et sur l'impact des technologies de l'information et de la communication sur les relations de travail, l'orateur a évoqué la section relative aux politiques du développement du document sur l'Agenda global pour l'emploi. La question du développement durable sera également traitée dans la prochaine question à l'ordre du jour de la commission. En réponse à la question soulevée par le vice-président employeur sur la reconnaissance des compétences individuelles, l'orateur a souligné qu'il s'agit d'un élément important de l'édification de cadres nationaux de qualification, lesquels tendent à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre. Au sujet du paragraphe 22, il a informé la commission que le Bureau travaille à la mise en place d'une base de données sur l'investissement dans la formation, selon le mandat que lui a confié la CIT en 2000. Résumant le débat, il a abordé en premier lieu le point soulevé par le vice-président travailleur à propos de la productivité et est convenu que des recherches complémentaires restent à effectuer pour mieux comprendre les questions liées à la productivité, recherches qui seront menées par le Secteur de l'emploi. En deuxième lieu, la discussion de la commission a permis de constater que l'Agenda, «document vivant», s'est déjà révélé un outil utile pour accroître la cohérence des travaux menés par le Secteur de l'emploi. En troisième lieu, l'orateur a fait remarquer que les projets de tables rondes et d'alliances globales pour l'emploi font partie intégrante du processus de l'Agenda. En conclusion, l'orateur a remercié M. Mansfield de ses paroles d'encouragement sur l'Agenda global pour l'emploi et des efforts qu'il mène depuis longtemps pour la cause de l'emploi.
48. Répondant aux interventions sur les conséquences politiques des événements du 11 septembre, le représentant du Directeur général (M. Rodgers, directeur, Département de l'intégration des politiques) a souligné la cohérence existant entre l'approche de l'Agenda global pour l'emploi et de la réponse mondiale coordonnée qui a été énoncée dans le document sur les politiques propres à pallier les conséquences sociales et sur l'emploi des événements du 11 septembre 2001. Le programme mondial coordonné porte sur les mesures de lutte contre la récession et vise le court terme, qui nécessite un jeu d'instruments différent de celui nécessaire à la stabilité macroéconomique à long terme. L'approche des deux documents est complémentaire et cohérente. Répondant aux préoccupations exprimées par le vice-président employeur, l'orateur a souligné que le document s'efforce de traiter des conséquences du 11 septembre pour les quatre objectifs stratégiques de l'OIT et qu'il doit être lu dans cette optique. Les conclusions relatives à l'effet plus que proportionnel que les événements sont de nature à avoir sur les femmes ont été établies selon les secteurs, les activités et les types d'emploi risquant le plus d'être touchés. C'est à l'OIT qu'il appartient maintenant d'évaluer ces effets.
49. Les arguments relatifs à la nécessité de mettre en place une approche intégrée sont bien notés, et des efforts sont actuellement menés pour promouvoir l'intégration politique des travaux menés dans différentes parties du Bureau. Si on le lui demande, le Bureau pourra préparer un document donnant des précisions à ce sujet. En réponse au vice-président travailleur, qui demandait que l'on dispose de davantage d'informations sur la participation de l'OIT à la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey la semaine prochaine, l'orateur a noté que l'OIT a pleinement participé aux travaux préparatoires, qui ont duré deux ans. Le Consensus de Monterrey contient des éléments qui traduisent les préoccupations de l'OIT. Au sujet de la partie du texte qui traite de la gestion de l'économie mondiale, une référence précise est faite au soutien et aux

encouragements à apporter aux activités en cours de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation.

- 50.** Le vice-président travailleur a remercié le Bureau de ses observations. Plusieurs orateurs ont évoqué les liens existant entre le commerce et les normes du travail. Il s'agit certainement là d'une question importante qui continuera à être débattue. Le groupe des travailleurs estime cependant que la question essentielle est celle d'une redistribution équitable des revenus dans les pays en développement. La liberté syndicale, la négociation collective et les autres valeurs clés de l'OIT sont des éléments essentiels de ce processus. L'orateur est convenu que la productivité est un des piliers de la croissance, parallèlement à d'autres, comme l'investissement, l'éducation, les nouvelles technologies et les pratiques de gestion. Les fruits de la productivité doivent également être distribués de manière plus égale. Il faudrait pour cela consulter les syndicats avant la mise en œuvre et mettre en place les mécanismes nécessaires au partage des gains de productivité. En conclusion, l'orateur a souligné que l'éducation constitue la base de la croissance et du niveau de vie, ajoutant que les gains de productivité obtenus dans les pays en développement doivent être investis dans l'éducation de base.
- 51.** Le vice-président employeur a dit apprécier les réponses du Bureau aux interventions du débat, en particulier en ce qui concerne la question du «nivellement par le bas». Cependant, il a redemandé qu'on lui précise le sens du membre de phrase «reconnaître toutes les compétences, quelle qu'en soit l'origine». De manière plus importante, il a considéré qu'aucune clarification n'a été apportée à sa question sur le statut de l'Agenda global pour l'emploi et de son utilisation dans des instances internationales comme le Sommet mondial sur le développement durable. Il a donc renouvelé sa proposition antérieure tendant à organiser une discussion point par point des divers éléments de l'Agenda.
- 52.** Le représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a répondu que, comme on l'a indiqué auparavant, l'Agenda global pour l'emploi est un processus permanent et que les projets d'alliances globales et de tables rondes font partie de ce processus. En ce qui concerne la question de la participation tripartite audit processus, l'orateur a évoqué l'exemple de la manifestation annexe qui s'est tenue à la réunion du G8 à Montréal, à laquelle les travailleurs comme les employeurs ont activement participé, ce qui est un signe que le tripartisme gagne d'autres institutions internationales.
- 53.** Le vice-président employeur a demandé si l'Agenda global pour l'emploi sera présenté, dans les réunions organisées avec les autres institutions internationales, comme un document approuvé par le Conseil d'administration ou comme un produit non fini.
- 54.** Le représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a rappelé que l'Agenda global pour l'emploi ne doit pas être considéré comme un document politique officiel. C'est un document vivant qui s'inscrit dans le cadre d'un processus évolutif.
- 55.** Le vice-président employeur est convenu que, dans le cadre de processus interactifs comme la réunion de Montréal, il s'agit d'une approche acceptable. Certains doutes relatifs à la terminologie demeurent, mais cette question pourra être débattue en dehors de la commission. Enfin, l'orateur a rappelé que, s'il a bien compris les débats, la question restera à l'ordre du jour de la commission et que certains des éléments de l'Agenda global pour l'emploi seront discutés plus en détail lors de sessions futures de la commission.
- 56.** Le président a clos les débats sur les points 1 et 2 à l'ordre du jour en demandant — et en obtenant — confirmation des participants que c'est bien ainsi également que la commission a compris le débat.

IV. La contribution de l'OIT au Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10)

57. Le représentant du Directeur général (M. Kohler, Bureau des relations externes et des partenariats) a présenté le rapport⁶. Le Sommet avait pour objet de procéder à un examen des dix années de mise en œuvre de l'effet donné aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, Rio de Janeiro, 1992). La Commission des Nations Unies sur le développement durable, qui sert de comité préparatoire au Sommet, tiendra en tout quatre réunions, dont la troisième aura lieu à New York en mars-avril, et la quatrième, au niveau ministériel, aura lieu en Indonésie en mai-juin. Le travail préparatoire accorde une priorité élevée à l'équilibre à trouver entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, les trois piliers du développement durable qui se renforcent mutuellement. Le Sommet devrait produire deux types de résultats officiels: tout d'abord, le texte traditionnel négocié par les Etats pour évaluer les progrès et renforcer l'engagement politique tendant à assurer le développement durable au niveau le plus élevé; ensuite, une série d'engagements, de cibles et de partenariats décidés par les différents gouvernements, les organisations intergouvernementales comme l'OIT et ce que l'on appelle les «grands groupes», qui comprennent les organisations de travailleurs et d'employeurs.
58. Le document du Bureau vise à décrire le travail préparatoire et la contribution de l'OIT à ce travail. Un grand nombre de réunions nationales, régionales, internationales et thématiques ont examiné les progrès accomplis depuis Rio et recensé les nouvelles possibilités de mettre en œuvre Action 21. L'une des initiatives importantes de la Commission du développement durable a été l'organisation de sessions de dialogue multipartites, afin de faciliter la participation active d'un certain nombre de grands groupes à ces travaux; deux d'entre eux, celui des travailleurs et de leurs syndicats et celui des entreprises et de l'industrie, qui ont été particulièrement actifs et ont contribué au dialogue, ont présenté des rapports à la seconde réunion préparatoire (New York, janvier 2002), qui traitaient de nombreuses questions concernant l'OIT.
59. Le document du Bureau examine également certaines activités de l'OIT hautement pertinentes qui sont mises en œuvre dans le cadre du suivi de la Conférence de Rio, particulièrement celles menées par le Bureau des activités pour les employeurs et par le Bureau des activités pour les travailleurs, qui ont tous deux réalisé des projets visant à renforcer les capacités des travailleurs et des employeurs et de leurs organisations à répondre à des questions précises relatives à l'environnement et au développement durable dans le monde du travail. D'autres activités importantes de l'OIT concernent les produits chimiques, la sécurité et la santé professionnelles et le cadre de travail, à quoi il faut ajouter les activités sectorielles relatives au développement durable dans la foresterie, l'agriculture et le tourisme.
60. Le Programme de l'OIT relatif au travail décent et l'Agenda global pour l'emploi offrent de nouvelles approches intégrées pour l'action dans le cadre de l'OIT, laquelle a de ce fait la possibilité de regrouper, d'une manière plus cohérente, un certain nombre de ses programmes et initiatives ayant trait à l'emploi et aux questions sociales dans le cadre d'un programme évolutif relatif au développement durable. Cependant, comme ce cadre n'a pas encore accordé suffisamment d'attention aux questions concernant l'emploi et aux autres questions sociales, un effort spécial pour appeler l'attention sur les activités passées et

⁶ Document GB.283/ESP/4.

présentes de l'OIT dans ce domaine constituerait une contribution utile au travail préparatoire. Par ailleurs, l'OIT a eu la possibilité de participer activement à la mise en œuvre d'Action 21 en vue de jouer un rôle de catalyseur dans les mesures prises par les institutions du système des Nations Unies et d'autres intervenants en vue de traiter de manière plus efficace les dimensions sociales de leurs propres initiatives tendant à mettre en œuvre Action 21. Sur ce point, l'orateur a évoqué la collaboration éventuelle avec la Banque mondiale, le PNUE, la FAO et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

- 61.** Le Bureau a prévu d'organiser une petite manifestation annexe lors de la troisième réunion préparatoire à New York, afin de mobiliser les délégations nationales, les autres organisations intergouvernementales et les grands groupes en vue de discuter des manières de renforcer le pilier social du texte de négociation proposé par la présidence en soulignant le rôle de l'emploi et du dialogue social, ainsi que des autres dimensions sociales du développement durable. Comme le note également le document du Bureau au sujet de l'Agenda global pour l'emploi, on pourrait organiser lors de la quatrième réunion préparatoire, qui se tiendra en Indonésie à la fin de mai, une nouvelle manifestation annexe ou une table ronde sur l'emploi et le dialogue social, qui fournirait une occasion unique pour l'OIT de contribuer à faire en sorte que ces questions et les autres questions sociales soient traitées dans les deux types de résultats proposés.
- 62.** Le Bureau s'efforce de promouvoir les idées suivantes: l'emploi productif, un nombre accru d'emplois de meilleure qualité et le travail décent jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté; le fait d'associer la croissance économique et le progrès social est aussi important que celui de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et des pressions exercées sur les ressources naturelles; le dialogue social et les partenariats jouent un rôle essentiel dans la gestion des changements importants qu'implique la transition vers un développement durable s'effectuant sans heurts et de manière équitable, y compris sur le lieu de travail. Par ailleurs, le BIT analyse les moyens d'améliorer l'équilibre et l'intégration des trois piliers. Un élément commun à ces trois piliers est celui de l'investissement — l'investissement en vue de la croissance et de la prospérité, l'investissement en vue d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité; l'investissement en vue de l'utilisation efficace des ressources et du développement des technologies propres. Une autre passerelle sera la promotion d'une gouvernance sociale faisant partie intégrante de la gouvernance mondiale. Les initiatives de l'OIT, notamment l'Agenda global pour l'emploi, les alliances globales et les activités sectorielles, offrent un cadre excellent permettant de réunir des tables rondes et autres manifestations pratiques en vue du dialogue social et des nouveaux partenariats, afin de permettre aux partenaires sociaux et autres intervenants de discuter et de résoudre les questions portant sur les changements relatifs à la mise en œuvre des résultats du Sommet de Johannesburg. Le Bureau apprécierait qu'on lui fournisse des orientations sur la meilleure manière d'utiliser ses ressources en vue de fournir une contribution importante et unique aux résultats du Sommet et à leur mise en œuvre.
- 63.** Le vice-président travailleur s'est félicité des activités menées par l'OIT depuis Rio pour donner effet à Action 21 et des efforts tendant à promouvoir un juste équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Au cours de la dernière décennie, l'OIT a obtenu de nombreux résultats dans le domaine du développement social, en particulier par le biais de sa Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par celui du programme relatif au travail décent, qui se fondent sur la notion de dignité humaine. Le groupe des travailleurs appuie la déclaration faite précédemment par le représentant du gouvernement de la France sur le fait que les résultats du Sommet doivent incorporer des éléments de l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT. Le Sommet ne devrait pas renégocier Action 21 mais recenser les obstacles à sa mise en œuvre effective. Les cinq priorités fixées dans le paragraphe 5 du document du

Bureau méritent d'être appuyées. Cependant, l'orateur s'est demandé si les grands groupes des entreprises et de l'industrie, des travailleurs et des syndicats sont véritablement à même de participer pleinement à l'élaboration des rapports nationaux. Une telle participation répond à un besoin évident, particulièrement pour les travailleurs et les syndicats. Les quatre thèmes prioritaires retenus en 1992 en vue de l'action future de l'OIT à la suite du Sommet de Rio restent d'actualité, mais, comme l'indique le paragraphe 11, le succès ne peut venir que de la nouvelle approche stratégique de l'OIT envers le programme relatif au travail décent, approche qui combine l'emploi, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social dans le cadre d'une stratégie orientée vers le développement durable. Il y a là un rôle à jouer pour le Groupe de travail de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation et pour la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. C'est aussi à juste titre que le document du Bureau appelle l'attention sur la valeur de la structure tripartite unique de l'OIT et sur ses capacités d'analyse, qui contribueront au développement d'une production et de procédés de consommation durables. C'est aussi à juste titre que le Sommet mettra l'accent sur trois secteurs prioritaires: l'agriculture, les transports et l'énergie; à ce sujet, l'OIT devra veiller à ce qu'il soit tenu compte, à Johannesburg, des conclusions de ses commissions sectorielles sur ces questions. Le Sommet devrait aussi offrir la possibilité de promouvoir la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, et cette possibilité devra être examinée lors de la réunion préparatoire finale. En conclusion, l'OIT peut contribuer au Sommet grâce à sa vaste somme d'expériences, mais il est important de concentrer les efforts sur ses domaines de spécialisation, dans lesquels elle possède un avantage particulier.

64. Le vice-président employeur a dit estimer que les activités passées de l'OIT mettent celle-ci en situation de pouvoir contribuer au Sommet de manière positive. Le document du Bureau a été publié le 25 janvier, et bien des choses se sont produites depuis lors. Le travail préparatoire est complexe, sinon chaotique, et il sera difficile de faire le tour des questions examinées avant le début du Sommet. Les résultats prévus de ce Sommet restent incertains, mais il est clair que les priorités doivent être précisées en fonction de l'ordre du jour général. Alors que d'autres organisations ont un rôle moins bien défini à cet égard, l'OIT doit préciser clairement son propre rôle et ses propres priorités vis-à-vis du Sommet et de son suivi et examiner sérieusement la manière dont les résultats de ce Sommet seront effectivement mis en œuvre. C'est à juste titre que l'on a indiqué que la gouvernance nationale est une question importante qui touche la manière dont les pays mettront ces résultats en œuvre; différentes questions — le respect des formes juridiques et leur application, la lutte contre la corruption, la formation et la constitution des ressources humaines — influenceront de manière importante sur le développement durable. Les paragraphes 14 et 15 du document du Bureau proposent des hypothèses quant aux résultats probables. Le BIT devrait analyser en détail ses réalisations dans le domaine du développement durable depuis Rio, en ce qui concerne en particulier la manière dont ses principales réalisations de ces dernières années — notamment la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, le Programme international sur l'abolition du travail des enfants (IPEC), le Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail, le programme Des emplois pour l'Afrique, le Réseau de l'emploi des jeunes et le Programme focal sur le développement des petites entreprises — peuvent contribuer aux objectifs du Sommet. L'accent mis par le document du Bureau sur l'investissement et l'emploi est pertinent, et cette politique devrait être poursuivie. Cependant, l'OIT ne devrait pas appuyer les tentatives visant à imposer les solutions du Nord aux problèmes du Sud. Les pays en développement ne devraient pas être soumis aux normes les plus exigeantes. Enfin, l'orateur a souligné l'importance de la participation active des représentants des employeurs et des travailleurs aux travaux préparatoires du Sommet mondial pour le développement durable et a demandé si le Bureau a l'intention d'envoyer une délégation tripartite du Conseil d'administration à ce Sommet.

- 65.** La représentante du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des gouvernements des PIEM, a félicité le Bureau pour le document, qui expose clairement la nature de l'expérience de l'OIT en ce domaine et la contribution technique spécifique qu'elle pourra apporter au Sommet. Alors que d'autres institutions pourraient faire profiter le Sommet de leurs compétences en matière d'environnement et de développement durable, l'OIT, à juste titre, concentre ses efforts sur le développement durable des personnes au profit des personnes. Toute stratégie menée en vue du développement durable doit nécessairement comprendre une volonté politique authentique de trouver des solutions de longue durée tendant à promouvoir le développement et le bien-être de l'ensemble de l'humanité. Il est essentiel d'adopter et de mettre en œuvre les principes et normes convenus au niveau international. L'OIT, institution de référence en matière de questions sociales au sein du système de la gouvernance mondiale, devrait jouer intégralement son rôle en ce domaine et renforcer ses activités. Le Sommet offre une possibilité unique de donner à l'OIT un rôle central dans la promotion du travail décent et des droits fondamentaux, promotion qui constitue une condition préalable essentielle à la réalisation du développement durable. Cela renforcerait la cohérence du système multilatéral. De manière pratique, cela signifie que l'OIT devra contribuer à la mise en place des compétences nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de mesures et de normes garantissant un travail décent, propres à préserver la dignité humaine. C'est à juste titre que le document du Bureau souligne le rôle utile que jouent le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation et la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation: ils sont seuls à offrir la possibilité de débattre des préoccupations particulières des individus et des pays qui, à travers le monde, craignent les effets de la mondialisation sur leur vie et leur environnement. L'oratrice appuie donc fermement la contribution de l'OIT aux préparatifs du Sommet.
- 66.** Le représentant du gouvernement de l'Indonésie s'est félicité du document du Bureau et de la contribution de l'OIT aux préparatifs du Sommet. Il est essentiel de renouveler les engagements relatifs aux principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que dans l'Action 21. Le Sommet à venir fournira la possibilité de progresser encore dans la constitution d'un équilibre satisfaisant entre les trois piliers du développement durable: le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. La réunion préparatoire finale qui se déroulera en Indonésie élaborera un projet concis et précis traduisant l'importance attachée par le gouvernement de l'orateur, comme par de nombreux autres, à l'ensemble des questions en suspens. Il y aurait lieu de mettre pleinement à profit la structure tripartite unique de l'OIT pour formuler des stratégies plus intégrées et plus approfondies en vue de réaliser des progrès dans les trois domaines. L'OIT a une contribution importante à faire à la discussion sur l'éradication de la pauvreté, qui est une question essentielle. Les réunions sectorielles de l'OIT ont débattu d'une large gamme de questions relatives au développement durable, notamment la question des modèles non viables de consommation et de production et les changements à mettre en place pour régler cette question. Les conclusions des réunions sectorielles du passé pourraient ainsi être analysées et constituer la base d'un apport fondamental au Sommet sur un certain nombre de questions. Le programme relatif au travail décent offre également une base utile pour la promotion du développement durable. L'examen à présenter au Sommet sera un document d'importance considérable qui évalue les progrès réalisés depuis 1992. En dix ans, des progrès notables ont été accomplis, mais de nombreux obstacles demeurent. Il faut mettre en place des solutions créatives et constructives, et l'OIT a une contribution importante à faire aux décisions prises à Johannesburg ainsi qu'aux mécanismes de mise en œuvre.
- 67.** La représentante du gouvernement du Danemark a pleinement soutenu la déclaration faite par le groupe des PIEM. La contribution de l'OIT au Sommet sera d'une importance cruciale, et l'oratrice s'est félicitée du renouvellement de l'engagement de l'Organisation envers le développement durable, question qui a bénéficié de moins d'attention depuis

l'achèvement du projet interdépartemental sur l'environnement et le monde du travail. Le Sommet devrait recommander des moyens d'assurer un équilibre satisfaisant entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. A cet égard, l'oratrice a souligné l'importance de la contribution de l'OIT, tant dans la phase préparatoire que lors du Sommet, contribution qui visera à faire en sorte que l'on tienne pleinement compte du développement social. La structure tripartite de l'OIT présente une valeur particulière non seulement dans la phase préparatoire, mais aussi dans la mise en œuvre des résultats et dans l'édification de nouveaux partenariats. C'est à juste titre que l'Agenda global pour l'emploi préconise des techniques et modèles de production et de consommation favorables à l'environnement, et l'oratrice encourage l'OIT à faire en sorte que cette conception soit pleinement prise en considération à Johannesburg.

68. Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom des gouvernements africains, a souligné l'importance que présente l'Agenda global pour l'emploi vis-à-vis du développement durable. Il s'est félicité de la déclaration du paragraphe 14 du document du Bureau, qui indique que le Sommet devrait dynamiser les investissements motivés par le passage aux techniques viables qui dissocient la croissance économique et le développement social de l'exploitation abusive des ressources naturelles et de l'environnement. Cependant, il est difficile de voir comment cet objectif pourra être mis en œuvre si les pays en développement ne bénéficient pas d'un meilleur accès aux nouvelles technologies et compétences. Les différences de niveaux de développement technologique sont l'une des questions essentielles à aborder. Les résultats du Sommet doivent être concrétisés de manière effective, faute de quoi les problèmes demeureront. Le Sommet doit répertorier les mesures concrètes nécessaires et attacher une attention particulière aux programmes et institutions de lutte contre la pauvreté, en tenant pleinement compte des différences de niveaux de développement socio-économique et des priorités nationales.
69. Le représentant du Directeur général s'est dit d'accord avec le vice-président employeur sur le fait que le travail préparatoire est complexe, tout en précisant qu'il offre une possibilité de regrouper les activités menées par l'OIT dans différents domaines. Il s'est dit également d'accord avec le représentant du gouvernement du Soudan sur la nécessité de concrétiser les engagements pris à Johannesburg, et l'OIT dispose ici d'un moyen important de jouer un rôle décisif par le biais du dialogue social et l'apport de ses compétences. Le document du Bureau est peut-être exagérément optimiste quant aux résultats attendus du Sommet, mais il reste ici une possibilité pour l'OIT de renforcer le pilier social dans le cadre de ce processus. En ce qui concerne la question relative aux intentions du Bureau d'envoyer une délégation du Conseil d'administration au Sommet, c'est à la commission qu'il incombe d'examiner cette question et de recommander officiellement une décision au Conseil d'administration. En tout état de cause, la participation de l'OIT au travail préparatoire continuera à se fonder sur les consultations actives menées avec le groupe des employeurs et celui des travailleurs.
70. Le président a invité la commission à confirmer son souhait de recommander au Conseil d'administration de désigner une délégation en son sein chargée d'assister au Sommet mondial pour le développement durable.
71. *Ainsi en a-t-il été décidé.*
72. ***La Commission de l'emploi et de la politique sociale recommande au Conseil d'administration d'inviter le Directeur général à tenir compte, lorsqu'il préparera la contribution de l'OIT au Sommet mondial pour le développement durable, des opinions qu'elle a exprimées au cours de ses délibérations sur les questions mises en évidence dans le document du Bureau.***

73. La commission recommande également que, sous réserve de l'approbation des dispositions financières par la Commission du programme, du budget et de l'administration, le Conseil d'administration désigne en son sein une délégation chargée de participer au Sommet mondial pour le développement durable.

V. Suite donnée aux conclusions de la discussion générale de la 89^e session (2001) de la Conférence internationale du Travail sur la sécurité sociale, y compris l'apport de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

74. Un représentant du Directeur général (M. Bailey, Service des politiques et du développement de la sécurité sociale) a présenté la section du document du Bureau ⁷ qui traite de la suite donnée aux conclusions de la discussion générale de la 89^e session (2001) de la Conférence internationale du Travail. Quatre grandes propositions ont été soumises à la Conférence sur le thème «Sécurité sociale — Questions, défis et perspectives», qui traite des manières de résoudre le problème de l'exclusion des travailleurs de la sécurité sociale dans de nombreux pays. Les propositions suivantes ont été faites. Tout d'abord, il faudrait mener une vaste campagne visant à promouvoir l'élargissement de la couverture de la sécurité sociale. Ensuite, on devrait inciter les gouvernements à accorder une priorité accrue à la sécurité sociale et leur offrir une assistance technique à l'appui de leurs efforts. Enfin, l'OIT devrait conseiller les gouvernements et les partenaires sociaux sur la formulation d'une stratégie nationale de sécurité sociale et sur ses modalités d'application, de même que sur la collecte et la diffusion d'exemples de pratiques exemplaires.

75. Depuis la Conférence, une publication intitulée «Sécurité sociale — Un nouveau consensus» a été produite et elle est maintenant largement diffusée dans le cadre de l'opération de promotion. En ce qui concerne l'assistance et la coopération techniques, de nouveaux systèmes ont été conçus, des systèmes existants ont été étendus à de nouveaux groupes de travailleurs, la gestion a été améliorée et l'égalité entre hommes et femmes a été favorisée. Les contacts avec les gouvernements et les partenaires sociaux ont été accrus en vue d'élargir le champ d'application de la sécurité sociale. Des études de cas ont été menées dans des pays où des efforts novateurs avaient déjà été entrepris pour élargir ce champ d'application. Ces exemples de pratiques idéales seront publiés dans une série de documents de travail. Enfin, un atelier spécial s'est tenu en décembre pour tracer les grandes lignes d'une campagne mondiale qui se déroulera au cours des cinq prochaines années. Cette campagne visera à promouvoir l'élargissement du champ d'application par des programmes de sensibilisation, à renforcer la connaissance des méthodes propres à fournir les prestations de sécurité sociale par le biais de la recherche et de l'expérimentation et à proposer une assistance directe au sujet de l'élargissement du champ d'application à dix pays.

76. Le représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif, Secteur de la protection sociale) a présenté la section du document du Bureau qui traite de la contribution de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. La principale question est celle de l'emploi et de la protection sociale pour les travailleurs âgés. Dans les pays développés, il

⁷ Document GB.283/ESP/5.

s'est produit une forte baisse de l'âge de la retraite, ce qui met en cause la viabilité de la sécurité sociale. Dans les pays en développement, la principale préoccupation est l'élargissement de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Une autre question clé tient au fait que, de manière générale, les femmes souffrent d'une double discrimination. Il faut réformer les régimes de sécurité sociale et de retraite pour créer une société intégratrice dans le présent comme dans l'avenir. Le Directeur général conduira la délégation de l'OIT à l'assemblée et participera à la première table ronde.

- 77.** Le vice-président employeur a déclaré que les conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 89^e session (2001) demeurent la base du programme de travail en matière de sécurité sociale. Il s'est félicité du démarrage des projets organisés au Honduras, au Mali et à Sri Lanka avec la participation d'ACTRAV et d'ACT/EMP. Il a souligné que les résolutions et conclusions de la Conférence ne devraient pas servir à promouvoir la ratification des normes de sécurité sociale. Il y aurait lieu d'encourager la création de régimes complémentaires privés s'ajoutant au régime général de la sécurité sociale. En ce qui concerne le paragraphe 10 du document du Bureau, l'orateur s'est dit surpris que la réunion envisage d'organiser du 14 au 16 mai 2002 une discussion sur la création d'un fonds mondial de solidarité sociale, et a marqué son scepticisme quant à la faisabilité d'une telle proposition, particulièrement en ce qui concerne la participation de l'OIT à sa mise en œuvre. Rappelant le cadre assigné à la discussion, il s'est dit particulièrement sceptique sur la possibilité de financer rapidement le développement par une imposition mondiale. Les employeurs participeront à la réunion, mais avec des réserves. L'orateur a indiqué qu'il se félicite des informations fournies sur la contribution de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et a souhaité qu'on lui précise si une délégation tripartite participera à cette assemblée.
- 78.** M. Mansfield (membre travailleur) a fait remarquer que l'OIT a souscrit un engagement fort dans la Déclaration de Philadelphie, en 1944, qui évoque la sécurité sociale pour tous, engagement qui a été renouvelé à l'unanimité à la 89^e session (2001) de la Conférence internationale du Travail. La question est maintenant de concrétiser cet engagement. Tout en accueillant favorablement le document du Bureau, l'orateur a dit souhaiter que l'on clarifie l'évaluation des progrès accomplis et des résultats obtenus. L'orateur s'est demandé quand le document détaillé sur la campagne projetée sera disponible et si l'on sollicitera un rapport des partenaires sociaux par le canal d'ACTRAV et d'ACT/EMP. Au sujet du paragraphe 7, alinéa 3, l'orateur a estimé que l'extension de la couverture sociale dans dix pays est insuffisante, alors que la majorité des habitants du monde n'a pas accès à une couverture satisfaisante. Il a préconisé un objectif plus ambitieux en ce domaine. Il a rappelé une déclaration faite par le groupe des travailleurs l'année précédente selon laquelle les pauvres ne doivent pas porter la responsabilité de leur propre sécurité sociale. Il a souligné l'importance de la participation des partenaires sociaux, de pair avec les représentants des gouvernements, tant au niveau national qu'à celui des ateliers de l'OIT. Il a souhaité que l'on précise le sens de l'expression «ressources supplémentaires» au paragraphe 8, observant qu'il n'existe qu'un spécialiste de l'OIT dans ce domaine pour les 52 pays d'Afrique. Si l'on s'est mis d'accord au cours de la discussion générale pour ne pas aborder la question de la révision des normes de sécurité sociale en vigueur, il n'en demeure pas moins que cette question concerne clairement les activités de l'OIT dans ce domaine. L'idée d'un fonds mondial de sécurité sociale mérite d'être creusée, car un tel fonds présente de l'intérêt, nonobstant les difficultés entraînées par sa création. L'orateur a espéré que le rapport qui sera soumis au Conseil d'administration en 2003 sera plus précis quant aux chiffres et aux progrès réalisés.
- 79.** En ce qui concerne la contribution à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, l'orateur s'est demandé jusqu'où devront aller les mesures prises par l'OIT et les délais dans lesquels il faudra les prendre. A cet égard, il a indiqué qu'à son avis il n'est pas nécessaire de procéder à des changements radicaux de l'âge de la retraite et du

montant des pensions. Conformément aux conclusions de la 89^e session (2001) de la Conférence internationale du Travail, il a noté la préférence des travailleurs pour l'adoption de mesures positives pour faire face au problème du vieillissement. De telles mesures préconisent l'accroissement du taux d'emploi des travailleuses âgées, des jeunes et des personnes handicapées, de même que l'accroissement du niveau de la croissance économique durable et de l'intégration des travailleurs du secteur informel dans le secteur formel. Les changements adoptés devraient renforcer la flexibilité de domaines comme celui de la retraite. L'orateur a mis en garde contre la création d'une «industrie» du vieillissement par le biais de prédictions alarmistes.

- 80.** M. Sidorov (membre travailleur) a fait remarquer qu'il convient d'interpréter avec soin les recommandations internationales. A cet égard, il a appelé l'attention sur l'échec auquel a abouti la réforme récente de la sécurité dans son pays, la Fédération de Russie. Malgré la participation d'un consultant de l'OIT et le fait que les fonctionnaires de l'Etat se sont référés aux normes internationales, la réforme a conduit, entre autres, à une forte baisse des prestations d'assurance chômage.
- 81.** La représentante du gouvernement du Canada a félicité le Bureau de la qualité des documents soumis et a demandé que l'on présente un plan de travail détaillé à la session de novembre de la commission. Elle a invité l'OIT à participer à la conférence organisée en décembre 2002 par «Ressources humaines Canada», avec pour objet d'analyser les principaux défis auxquels fait face la sécurité sociale, parmi lesquels celui de la couverture.
- 82.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'est félicité des présentations qui ont été faites, mais a exprimé les graves préoccupations que lui inspire l'idée d'un fonds mondial de solidarité sociale. La gestion d'un tel fonds dépasse le mandat de l'OIT, et les conclusions de la CIT se sont bornées aux mécanismes de financements nationaux, et non aux mécanismes internationaux. L'OIT devrait se limiter à ses domaines de compétence, et il serait extrêmement inopportun de sa part de gérer un tel fonds.
- 83.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a remercié le Bureau du document présenté. Il s'est félicité de la promotion de la sécurité sociale dans les pays les moins développés, promotion qui vise à inclure les travailleurs du secteur informel. Cependant, il a remarqué que le document de présentation ne mentionne pas le nouveau mécanisme de sécurité sociale de l'Union européenne introduit à Lisbonne. En ce qui concerne le fonds mondial de sécurité sociale, il est prématuré d'avoir une attitude sceptique. L'orateur a souhaité avoir des nouvelles des résultats de la réunion prévue pour mai. Enfin, il s'est félicité de l'excellente contribution qui sera présentée à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.
- 84.** La représentante du gouvernement de Chypre a remercié le Bureau de son document d'information, qui passe du terrain de la théorie à celui de la pratique. Elle a demandé au Bureau de proposer une forme novatrice permettant d'inclure les exclus de la sécurité sociale. Au sujet du paragraphe 10 du document, elle s'est félicitée de ce que l'on débattait de la création d'un fonds, dont elle a fait remarquer le caractère novateur et ambitieux, tout en reconnaissant que le rapport doit être approfondi et précisé. Contrairement à ce qu'a dit un orateur précédent, il est bien du mandat de l'OIT d'examiner à la fois les mesures nationales et les mesures internationales relatives à la sécurité sociale.
- 85.** Le représentant du Directeur général (M. Bailey, Service des politiques et du développement de la sécurité sociale) a remercié la commission de ses observations. Il a noté que des progrès considérables ont été accomplis depuis la 89^e session (2001) de la Conférence internationale du Travail. Le pragmatisme s'impose à deux égards, tout d'abord pour inclure les exclus, ensuite en ce qui concerne la rapidité des progrès. L'orateur est convenu que dix pays ce n'est pas beaucoup, mais a dit espérer que d'autres

pourront s'y ajouter. Il a aussi reconnu que la situation des pays en développement, par exemple dans l'économie informelle, oblige l'OIT à regarder au-delà des régimes généraux de sécurité sociale, que la microassurance en est à ses débuts et qu'il y a lieu d'établir des liens entre les deux éléments. Il a indiqué que le Fonds mondial de sécurité sociale fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité dont les résultats seront communiqués à la commission. Au sujet de la suggestion faite par la représentante du gouvernement du Canada, il a appuyé la présentation d'un plan de travail en vue de la mise en œuvre du plan d'action en novembre 2002.

- 86.** Un représentant du Directeur général (M. Oberai, Conseiller spécial, Secteur de la protection sociale) a rappelé certaines des mesures prises dans les pays développés pour répondre aux préoccupations liées à la sécurité sociale. Les générations actuelles ne seront pas forcément en mesure de profiter des mêmes avantages que celles de leurs parents. L'orateur a reconnu que toute réforme de la sécurité sociale dans ce domaine doit être flexible et contribuer à la croissance économique et au développement. Le plan d'action international adopté à l'assemblée guidera les travaux futurs de l'OIT et il inclura certainement la question de l'extension de la protection sociale à l'économie informelle. En outre, les systèmes publics de protection sociale devront être complétés par des systèmes privés.
- 87.** Le représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif, Secteur de la protection sociale) s'est engagé à ce qu'il soit tenu compte de toutes les observations, de façon à édifier un consensus aussi large que possible. Au sujet du fonds mondial, il a souligné que rien ne sera fait tant que la commission n'aura pas atteint ses conclusions et fait des recommandations.
- 88.** M. Mansfield (membre travailleur), répondant aux observations du vice-président employeur et du représentant du gouvernement des Etats-Unis, a estimé que les propositions en cours sur un fonds mondial s'inscrivent bien dans le mandat de l'OIT et il a rappelé les conclusions de la CIT à cet égard. Il a déclaré que le Bureau a tort de ne pas envisager d'étendre la couverture sociale à un plus grand nombre de pays et il a suggéré un accroissement de 50 pour cent.
- 89.** Le vice-président employeur a déclaré que, selon la manière dont il interprète les conclusions de la 89^e session (2001) de la Conférence internationale du Travail, l'OIT ne se lancera pas dans une nouvelle initiative tendant à promouvoir la ratification des normes de sécurité sociale.
- 90.** Le vice-président travailleur a dit souhaiter que l'on indique si l'on enverra une délégation tripartite à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
- 91.** Le représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif, Secteur de la protection sociale), répondant aux observations de M. Mansfield sur le nombre des pays, a déclaré que les activités de l'OIT relatives à l'extension de la couverture sociale sont malheureusement soumises à des contraintes financières. Aucune décision officielle n'a été prise à la dernière session de la commission sur l'envoi d'une délégation tripartite à la réunion de Madrid et, à ce stade, le Bureau ne peut plus prendre de mesures.
- 92.** Le vice-président travailleur a dit tenir pour acquis qu'une délégation sera envoyée, puisque c'était également le souhait du groupe des employeurs et que cette position avait été exprimée clairement au Bureau.

93. Le président a noté que cette question devra être coordonnée avec la Commission du programme, du budget et de l'administration.

94. Clôturent le débat, le président a remercié chacun de sa contribution constructive.

Genève, le 19 mars 2002.

(Signé) M. Soltanieh,
Président.

Points appelant une décision: paragraphe 72,
paragraphe 73.